

# Guide du parent

Camp de jour de Saint-Philippe

Été 2026



📍 2235, ROUTE ÉDOUARD-VII, SAINT-PHILIPPE

## NOTRE MISSION ET NOS OBJECTIFS

Le camp de jour de Saint-Philippe a pour objectif de divertir et d'enrichir la vie des enfants de 5 à 12 ans, tout en assurant leur sécurité. Le camp de jour se doit d'être un milieu agréable où les enfants peuvent s'amuser et participer à de multiples activités. De plus, les enfants participent à des animations riches et créatives adaptées à l'âge et aux besoins de ceux-ci. Nous nous assurons que les enfants bénéficient d'un environnement sain, où ils s'épanouissent en toute sécurité. En effet, une importante valeur au camp de jour est le respect de soi, des autres et de l'environnement, et celle-ci s'applique autant chez les enfants que chez les animateurs.

Pour y arriver, nous pouvons compter sur une équipe d'animateurs formés qui contribue à la création de moments empreints de bonheur ! Notre terrain de jeux, le parc Gérard-Laframboise ainsi que les locaux du Complexe Élodie-P.-Babin, nous permettent une belle latitude pour créer différentes zones et profiter du plein air!

Chaque jour, nos animateur.trice.s dynamiques et inspirant.e.s mettent tout en œuvre pour :

- offrir des activités sportives, artistiques, récréatives, éducatives et sociales dans un environnement sûr, inclusif et stimulant;
- donner l'occasion aux enfants de vivre des expériences nouvelles;
- procurer un environnement riche en apprentissages dans un esprit de plaisir;
- promouvoir les interactions entre les enfants;
- proposer des activités qui favorisent l'esprit d'initiative et de créativité chez l'enfant.

## ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

Le camp de jour de Saint-Philippe a reçu l'attestation de conformité de [l'Association des camps du Québec \(ACQ\)](#)! En effet, le camp rencontre les 45 balises obligatoires qui définissent les meilleures pratiques à adopter afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience des programmes des camps de jour municipaux. Parmi ces balises, notons le ratio d'encadrement, les mesures de sécurité, le contrôle des présences, l'encadrement et la formation du personnel. Seules les municipalités adhérentes au Cadre et visitées par un représentant de l'ACQ peuvent être reconnues conformes et ainsi, afficher le logo.



## LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Afin de permettre à votre enfant de vivre une expérience amusante et sécuritaire au camp de jour, nous vous demandons de lui fournir les items suivants, tous les jours :

- Bouteille d'eau réutilisable
- Casquette ou chapeau
- Crème solaire
- Maillot de bain
- Repas et collations (sans arachides)
- Sandales ou souliers d'eau
- Serviette
- Souliers fermés
- Chandail du camp de jour (le mercredi pour les sorties + vendredi)
- Vêtements de rechange

Veuillez prendre note qu'il est important d'identifier les effets personnels de votre enfant afin de limiter les pertes. Les objets perdus sont placés dans une étagère à l'entrée du camp de jour. Nous vous demandons d'y jeter un coup d'œil fréquemment et de rapporter à la maison les items oubliés/perdus de votre enfant. Un bac d'objets perdus se retrouve également dans le parc Gérard-Laframboise près du skatepark.

### **Le repas et les collations :**

- Il est strictement interdit aux enfants d'échanger et/ou de partager des aliments.
- Pour préserver la fraîcheur et la qualité des aliments, nous vous suggérons d'ajouter un ice pack dans la boîte à lunch de votre enfant puisque le camp de jour ne dispose pas de réfrigérateur.
- Votre enfant doit apporter un minimum de deux collations (collation d'avant-midi et collation d'après-midi).
- Votre enfant doit apporter un repas froid puisque le camp de jour ne dispose pas de micro-ondes, ou assurez-vous de mettre le repas chaud dans un thermos.

Étant donné la présence d'enfants allergiques aux arachides, les aliments contenant ces ingrédients sont strictement interdits. Les aliments « pouvant contenir » des arachides sont permis. L'aliment contenant des arachides et/ou des noix ne peut pas être consommé par l'enfant. Cet aliment est retourné aux parents à la fin de la journée.

### **Crème solaire**

Vous devez fournir un pot de crème solaire à votre enfant. Notre équipe s'assurera que votre enfant en mette pour bien se protéger.

## **NOS SYSTÈMES DE COMMUNICATION**

### **GROUPE FACEBOOK**

Nous vous invitons à rejoindre le [groupe Facebook](#) pour ne rien manquer du camp de jour. Vous y retrouverez des rappels, le Philo-Camp, la présentation de l'équipe du camp de jour, des capsules vidéo avec les questions fréquentes et des messages qui touchent l'ensemble du camp de jour.

### **PHILO-CAMP**

Cet aide-mémoire pour la semaine à venir contient toute l'information importante s'adressant à l'ensemble du camp de jour (costume, sortie, thématique, etc.). Vous le retrouverez sur le groupe Facebook et le recevrez également par courriel, pour la personne responsable du dossier de l'enfant via le logiciel Sport-Plus. Il sera disponible à compter du mercredi pour la semaine suivante.

EXEMPLE (DERNIÈRE SEMAINE ÉTÉ 2025) :

**SEMAINE #8 : 11 au 15 août**

**Thématique: Fête**

**PHILO-CAMP**

**dernière journée**

11 Lundi	12 Mardi	13 Mercredi	14 Jeudi	15 Vendredi
Journée des surprises 	Journée jumelée avec un/des groupes	Journée d'échanges 	Journée spectacles Venez regarder vos enfants. Dès 13h30.	Vendredis en folie - C'est le PARTY! Apporte ton chandail. On fournit les hot-dogs pour dîner!

**Points importants et rappel**

- **Jeudi:** On vous attend dès 13h30 pour assister aux performances de vos enfants.
- **Vendredi:** n'oubliez pas votre chandail jaune et votre belle énergie! Programme spécial avec jeux gonflables, photobooth, maquilleuse, glissade, commando et plus encore!

N.B: Votre enfant doit avoir chaque jour: minimum 2 collations, 1 repas froid, de la crème solaire et une bouteille d'eau, le maillot de bain et la serviette.

**wow**

**Saint-Philippe**

**Objets perdus:** Il vous manque une serviette, une casquette ou une bouteille d'eau? Pensez à regarder dans les objets perdus avant la fin du camp de jour

## COURRIEL ET TÉLÉPHONE

Dans la section Consentement de votre dossier Sport-Plus et dans celui de vos enfants, assurez-vous d'aller cocher « par courriel ou téléphone concernant des activités auxquelles je suis inscrit(e). », si vous désirez recevoir les courriels associés au camp de jour.

La coordonnatrice du camp de jour est joignable du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 16 h 15, par [courriel](#) ou par téléphone. Nous vous demandons de prioriser ces deux méthodes de communication pour tous commentaires et/ou toutes questions concernant le camp de jour (situations, changements, demandes de remboursement, etc.). Il y a également la possibilité de rencontrer la coordonnatrice du camp de jour lorsque vous venez déposer et/ou récupérer votre enfant, soit entre 8 h 45 et 16 h 15.

## MÉMO DE LA SEMAINE

En venant reconduire votre enfant, pensez à regarder dans les portes du hall du Complexe Élodie-P.-Babin pour consulter l'horaire du groupe de votre enfant. Si l'animateur de votre enfant fait une activité spéciale, c'est là que vous pourrez le voir. Dans le cas où votre enfant aurait besoin d'un item, un accessoire ou autre nécessaire à une activité, un message dans la boîte à lunch sera également remis aux enfants concernés.

## ACCUEIL

Si vous souhaitez laisser une note à l'animateur, l'accompagnateur ou un membre de l'équipe de gestion, vous pouvez demander à la personne à l'accueil un mémo. Vous pourrez ainsi laisser une note et nous nous assurerons que la personne concernée en prenne connaissance et prenne action au besoin.

Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, mais qu'il en aurait besoin pour une journée, exceptionnellement, c'est également avec la personne à l'accueil que vous devrez vérifier.

Un tableau blanc à l'entrée du Complexe Élodie-P.-Babin indique les heures de départ et d'arrivée prévue pour la sortie de la semaine ainsi que les items à ne pas oublier. Tous les moyens sont bons pour vous rejoindre!

## CONTACTS - PERSONNEL DE CAMP DE JOUR

Coconut, coordonnatrice

[campjour@ville.saintphilippe.quebec](mailto:campjour@ville.saintphilippe.quebec)

450 659-7701, poste 562

Confetti, cheffe d'équipe interventions/accompagnement

Fanta, cheffe d'équipe interventions/accompagnement

[accompagnement@ville.saintphilippe.quebec](mailto:accompagnement@ville.saintphilippe.quebec)

Véronique Dubuc, coordonnatrice sports, loisirs et événements

[vdubuc@ville.saintphilippe.quebec](mailto:vdubuc@ville.saintphilippe.quebec)

450 659-7701, poste 560

## HORAIRES DU CAMP DE JOUR

Camp de jour régulier : 9 h à 16 h

Service de garde : 6 h 30 à 9 h et 16 h à 17 h 30

**N.B. : Si votre enfant doit arriver ou doit quitter entre 10 h et 15 h, nous devons en avoir été préalablement informés.**

**DU 25 JUIN AU 14 AOÛT 2026**

J S	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	22 Juin <b>Congé</b>	23 Juin <b>Congé</b>	24 Juin <b>Congé</b>	25 Juin <b>Début CDJ</b>	26 Juin
2	29 Juin	30 juin	1 <sup>er</sup> Juillet <b>Congé</b>	2 Juillet	3 Juillet
3	6 Juillet	7 Juillet	8 Juillet	9 Juillet	10 Juillet
4	13 Juillet	14 Juillet	15 Juillet	16 Juillet	17 Juillet
5	20 Juillet	21 Juillet	22 Juillet	23 Juillet	24 Juillet
6	27 Juillet	28 Juillet	29 Juillet	30 Juillet	31 juillet
7	3 Août	4 Août	5 Août	6 Août	7 Août
8	10 Août	11 Août	12 Août	13 Août	14 Août <b>Fin CDJ</b>

## HORAIRE-TYPE D'UNE SEMAINE



## LES ARRIVÉES, LES DÉPARTS ET LE SERVICE DE GARDE

La porte à utiliser pour les arrivées et les départs au camp de jour est la porte principale du Complexe Élodie-P.-Babin, soit le 2235, route Édouard-VII.

Vous devez venir porter votre enfant pendant les heures d'ouverture de l'accueil du camp de jour. Pour les enfants inscrits au service de garde, l'arrivée est permise à partir de 6 h 30. Pour les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde, l'arrivée est permise à partir de 9 h 00. Si vous arrivez avant l'heure permise, en respect de l'inscription effectuée (avant 6 h 30 ou 9 h 00), vous devez patienter à l'extérieur du Complexe Élodie-P.-Babin afin de ne pas encombrer l'espace. L'accueil du camp de jour ferme ses portes à 10 h 00.

Vous devez venir chercher votre enfant pendant les heures d'ouverture de l'accueil du camp de jour. Les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde doivent quitter entre 15 h 00 et 16 h 00. Les enfants qui sont inscrits au service de garde doivent quitter entre 15 h 00 et 17 h 30.

En cas d'exception, il est possible d'utiliser le service de garde occasionnel. Il est toutefois obligatoire de vérifier avec la coordonnatrice du camp de jour si une place est disponible afin d'assurer le respect des ratios. Lorsque le service est disponible, la coordonnatrice vous avertit que des frais ont été inscrits à votre dossier, soit 5 \$ pour l'avant-midi (6 h 30 à 9 h 00) et/ou 5 \$ pour l'après-midi (16 h 00 à 17 h 30).

Lorsque vous venez chercher votre enfant, vous devez être en mesure de fournir une pièce d'identité avec photo, de même pour toutes autres personnes figurant sur la liste des personnes autorisées. Ce protocole est mis en place pour assurer que vous êtes bel et bien autorisé à quitter avec l'enfant. L'objectif est d'assurer une sécurité et une surveillance, pour le bien-être de votre enfant. Aucun départ ne sera autorisé sans qu'une pièce d'identité soit présentée et validée.

## LES ABSENCES, LES ARRIVÉES TARDIVES ET LES DÉPARTS HÂTIFS

Veuillez prendre note qu'il n'est pas nécessaire de signaler l'absence de votre enfant au camp de jour puisque nous ne communiquons pas avec les parents lorsqu'un enfant s'absente, sauf s'il est marcheur et que vous en faites la demande. Toutefois, on vous demande de communiquer avec nous par [courriel](#) pour signaler l'absence de votre enfant lors d'une sortie, afin de permettre à un enfant sur la liste d'attente d'y participer.

L'accueil du camp de jour est ouvert jusqu'à 10 h 00. Si, pour une raison valable, vous devez venir porter votre enfant **après 10 h 00** ou que vous devez venir chercher votre enfant **avant 15 h**, vous devez aviser la coordonnatrice du camp de jour par [courriel](#), au plus tard la veille. L'accueil du camp de jour est fermé de 10 h à 15 h. **Aucune entrée pour le camp de jour ne se fait par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.**

Si un parent vient porter son enfant après 10 h 00 ou chercher son enfant avant 15 h 00, sans préavis, à répétition, nous nous réservons le droit de :

- vous refusez l'accès au camp de jour pour la journée;
- vous demandez de repasser chercher votre enfant après 15 h 00.

Nous demandons votre collaboration pour assurer le respect de l'heure de fermeture du camp de jour, soit 17 h 30. Si vous n'êtes pas venu chercher votre enfant à 17 h 30, des frais de retard commencent à s'appliquer :

### Frais de retard après 17h30 :

5 à 15 minutes : 5 \$/enfant

15 à 25 minutes : 10 \$/enfant

25 minutes et plus de retard : 15 \$/enfant

De plus, si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde et que vous venez le chercher après **16 h**, vous devrez payer le coût du service de garde qui est de 5 \$ par période, par enfant.

## LA FICHE SANTÉ ET LA FICHE DU PARTICIPANT

La [fiche santé](#) et la [fiche du participant](#) sont disponibles dans le cahier spécial Camp de jour ainsi que sur le site Internet du camp de jour. Nous demandons aux parents de remplir les deux fiches chaque année et de nous les faire parvenir, par [courriel](#), ou nous les remettre en mains propres **au plus tard le 14 juin 2026**. Les deux fiches sont remises à l'animateur de votre enfant. Ainsi, celui-ci est conscient de toutes informations importantes (allergies, particularités comportementales, personnes autorisées, prises de médicaments, problèmes de santé, etc.). Une copie de chaque fiche est également gardée précieusement par l'équipe de gestion.

Pour des raisons de sécurité, nous refuserons d'admettre au camp de jour l'enfant dont nous n'avons pas reçu les fiches dûment remplies.

### La prise de médicaments :

Si votre enfant prend une médication régulière, nous vous demandons, dans la mesure du possible, d'administrer celle-ci à la maison. Dans le cas où c'est impossible et qu'une médication doit être administrée pendant les heures de camp de jour, vous devez le mentionner dans la fiche santé de votre enfant. Une fois votre autorisation donnée, la cheffe de l'accompagnement s'assure d'administrer la médication à votre enfant. Si votre enfant vient à prendre une médication temporaire pendant l'été (aspirines, médicaments contre les allergies, sirops, etc.), vous devez remplir une autorisation écrite, sans quoi, nous ne pouvons pas administrer la médication. Sachez que **nous ne pouvons pas administrer** de médicaments à votre enfant, incluant **Aspirine, Tylenol ou sirop, s'il n'est pas accompagné de votre autorisation écrite.** Vous pouvez faire la demande au responsable de l'accueil qui vous remettra le formulaire.

### **Les Epipens :**

Les enfants ayant une/des allergie(s) et possédant une Epipen sont responsable de garder celle-ci sur eux en tout temps. En cas d'exception majeure, il est possible que l'animateur garde l'Epipen de l'enfant.

Pour des raisons de sécurité, nous refusons d'admettre au camp de jour l'enfant qui se présente sans son Epipen.

### **Les personnes autorisées :**

Les seules personnes autorisées à venir chercher votre enfant sont celles indiquées dans la fiche du participant. Si vous souhaitez ajouter/retirer des gens de la liste au cours de l'été, vous devez demander un formulaire à la responsable de l'accueil afin d'ajouter les noms des personnes autorisées et/ou à retirer. Sans cette autorisation écrite, **aucune autre personne n'est autorisée** à quitter le camp de jour avec votre enfant. Les personnes qui viennent chercher l'enfant doivent avoir une pièce d'identité avec eux.

## **Les Mesures Disciplinaires**

Vous trouverez les mesures disciplinaires ci-bas selon le comportement de l'enfant.

Nous demandons aux enfants de respecter cinq consignes.

- J'ai une attitude positive, je m'amuse et je participe activement aux activités.
- J'écoute les consignes données et je fais ce qu'on me demande.
- Je prends soin du matériel qui est à ma disposition.
- Je reste avec mon groupe et je demande la permission pour circuler.
- Je fais preuve de respect, en action et en parole, envers les autres et moi-même.

En signant la fiche du participant, vous vous engagez à assurer le respect de ces consignes par votre enfant et vous reconnaissiez que si votre enfant manque à son rôle, des protocoles sont mis en place.

**\*Protocole en cas de (mauvais comportements) non-respect des règles de vie du camp de jour :**  
(Exemples de mauvais comportements : désorganisation, non-respect des consignes, utilisation d'un mauvais langage, etc.)

1. L'animateur donne un 1<sup>er</sup> avertissement verbal à l'enfant et nomme le mauvais comportement.
2. L'animateur donne un 2<sup>e</sup> avertissement verbal à l'enfant et annonce que si le mauvais comportement persiste, l'enfant recevra un billet de comportement.
3. L'animateur donne un billet de comportement à l'enfant.

Les billets de comportements sont cumulatifs et effectifs pendant une semaine. Si un enfant accumule trois billets de comportement en une semaine, une rencontre sera imposée avec la coordonnatrice du camp de jour et l'enfant devra remplir une fiche de réflexion.

\*Ce système se renouvelle chaque semaine pour permettre à l'enfant de se rattraper la semaine suivante.

#### **Protocole si un enfant quitte son groupe :**

Lorsqu'un enfant fugue, quitte son groupe sans préavis, l'animateur contacte immédiatement la cheffe de l'accompagnement. Celle-ci demande à l'enfant de choisir un endroit où s'asseoir, afin de cesser la fugue. Elle propose à l'enfant des stratégies de retour au calme (dessin, jeu individuel, musique, objet sensoriel, sieste, etc.).

- Après 15 minutes, si l'enfant est toujours en fuite, n'a pas sélectionné un endroit où s'asseoir et n'a pas sélectionné une stratégie de retour au calme, la coordonnatrice du camp de jour contacte le parent. Elle informe le parent de la situation et annonce que si l'enfant ne répond pas aux demandes de la cheffe de l'accompagnement dans les 15 prochaines minutes, l'enfant devra quitter pour la maison.
- Après un 2<sup>e</sup> 15 minutes, si la situation persiste, la coordonnatrice du camp de jour contacte le parent à nouveau et demande que celui-ci vienne chercher l'enfant. L'enfant recevra une fiche de réflexion qui devra être complétée à la maison afin de pouvoir réintégrer le camp de jour le lendemain.

Lorsque la coordonnatrice du camp de jour appelle le parent, celui-ci doit se rendre au camp de jour dans les 30 prochaines minutes. Si le délai n'est pas respecté, nous nous réservons le droit de refuser que l'enfant vienne au camp de jour le lendemain.

#### **Protocole en cas d'intimidation ou de violence :**

Lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est rapportée (paroles ou actions répétées qui ont pour but de blesser), la coordonnatrice du camp de jour rencontre immédiatement l'enfant fautif. Celle-ci évalue la situation et décide de la sanction appropriée :

- rencontre avec le parent (à la fin de la journée);
- retour à la maison immédiat;
- suspension externe pour une à trois journées;
- expulsion du camp de jour.

Peu importe la sanction appliquée, l'enfant devra également remplir une fiche de réflexion et poser un geste de réparation.

\*En cas d'expulsion, la Ville procédera au remboursement au prorata des semaines restantes.

#### **L'enfant nécessite une intervention fréquente de l'équipe de gestion :**

1. Lorsqu'un animateur n'est plus en mesure d'intervenir avec un enfant de son groupe, il peut appeler un chef d'équipe pour l'aider dans son intervention.
2. Le chef d'équipe discutera avec le jeune de la faute commise et mettra en place des moyens, en collaboration avec l'enfant, pour permettre d'avoir de meilleurs comportements pour le restant de la journée.
3. Dans la même journée, le chef d'équipe interviendra un maximum de 2 fois auprès du même enfant. À la suite de la 2<sup>e</sup> intervention, le chef d'équipe ou la coordonnatrice appellera le parent pour l'aviser de la situation.
4. Si le chef d'équipe doit refaire une 3<sup>e</sup> intervention auprès de l'enfant, les parents recevront un appel de la coordonnatrice pour venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais. Un retour à la maison sera donc fait.
5. Une rencontre avec les parents aura lieu pour trouver des moyens à mettre en place pour éviter que la situation se reproduise.

**Si un enfant nécessite fréquemment que la cheffe de l'accompagnement intervienne auprès de lui, nous nous réservons le droit d'imposer des sanctions :**

- Rencontre avec le parent;
- Suspension externe pour une à trois journées;
- Expulsion du camp de jour.

## Le Service d'accompagnement

Nous offrons un service d'accompagnement pour les jeunes ayant des besoins particuliers, que ce soit un diagnostic reconnu ou en cours d'évaluation. Vous avez accès à ce service, gratuit, si votre enfant bénéficie déjà d'un accompagnement au niveau scolaire, présente des défis en groupe, par exemple au niveau de son comportement ou de la gestion de ses émotions. Nous engageons des accompagnatrices qui ont, selon les portraits et les besoins des enfants, entre 1 à 3 jeunes sous leur charge. Les accompagnatrices et les jeunes sont intégrés à un groupe régulier et invités à participer aux activités du groupe. Le rôle de l'accompagnatrice est d'assurer son intégration, d'adapter les activités afin de favoriser son implication et sa participation en respectant ses limites, de développer des outils pour améliorer la collaboration et la compréhension de votre enfant au camp de jour.

Les protocoles d'intervention sont plus souples pour les jeunes en accompagnement, mais il reste que certains comportements ne sont tout de même pas acceptés au camp de jour. Les demandes d'accompagnement doivent être reçues **au plus tard le 15 mars** par l'envoi du [formulaire d'accompagnement](#).

## Les accidents et les incidents

Toute notre équipe dispose d'une formation en secourisme adaptée au milieu de camp de jour délivrée par *Gestion Paramédical*. En cas de blessure ou de malaise mineur, l'animateur administre les premiers soins à l'enfant et assure le suivi nécessaire. Si la situation se dégrade, vous recevez un appel de la coordonnatrice du camp de jour et si la situation est bien contrôlée, vous en serez avisé en fin de journée, lorsque vous venez récupérer votre enfant. En cas de blessure ou

de malaise majeur, la coordonnatrice du camp de jour vous appelle directement et vous fait savoir si vous devez venir chercher votre enfant ou si la situation nécessite d'aller consulter un médecin.

Pour la sécurité de votre enfant, vous êtes responsable de nous indiquer si votre enfant a une allergie, une maladie, un virus, etc. Vous devez le noter dans la [fiche santé](#) de votre enfant et aviser la coordonnatrice du camp de jour s'il y a des changements au cours de l'été.

## SORTIES EXTÉRIEURES

Cinq sorties sont prévues cet été. Pour des raisons de sécurité, les enfants qui participent aux sorties doivent obligatoirement porter leur chandail de camp de jour lors de celles-ci. Le port du chandail permet l'identification rapide des enfants de notre camp de jour. Veuillez prendre note que le camp de jour demeure ouvert pour les enfants qui ne participent pas aux sorties. Nous offrons de belles journées thématiques pour les enfants qui restent au camp de jour. Plaisir garanti, même si tu ne vas pas en sortie!

## MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Après le 12 juin, aucune demande de remboursement ne sera acceptée, sauf sur présentation d'un billet médical prouvant l'incapacité de l'enfant à participer aux activités conséquemment à une condition médicale. **Des frais d'administration de 15 % seront retenus pour toutes demandes de remboursement.**

## REMISE DES CHANDAIS ET DÉVOILEMENT DES GROUPES

Contrairement aux années précédentes, vous avez maintenant deux occasions pour venir récupérer le chandail de camp de jour et découvrir dans quel groupe votre enfant sera pour l'été soit :

- 10 juin 15 h à 18 h (mercredi)
- 14 juin 13 h à 16 h 30 (dimanche)

Ces rencontres se tiendront au Complexe Élodie-P.-Babin, dans le Salon du Parc. Notre équipe de gestion sera sur place pour répondre à vos questions avant le début du camp de jour. Ce sera la dernière chance de nous remettre les documents obligatoires pour qu'on puisse accueillir vos enfants au camp de jour.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous présenter à l'une de ces occasions, vous devrez communiquer avec la coordonnatrice par courriel afin de planifier récupérer votre chandail avant le début du camp de jour.

Dès juin, le dévoilement de l'équipe du camp de jour sera affiché sur le groupe Facebook et sur la page Internet de la Ville de Saint-Philippe, dans la section Camp de jour.

À noter que si votre enfant vit des situations difficiles à l'école avec certains jeunes et que vous souhaiteriez qu'on évite de le mettre dans le même groupe qu'un autre enfant, vous devez envoyer une demande par courriel à la coordonnatrice du camp de jour suite à votre inscription. Toutefois, nous ne prenons aucune demande pour placer des amis ensemble. Le camp de jour est une occasion d'ouvrir ses horizons et de se faire de nouveaux amis!

## MOT DE LA FIN

Nous avons bien hâte de vous voir! L'équipe de gestion qui sera avec vous cet été sera :

- Coconut, Coordonnatrice du camp de jour
- Confetti, Cheffe de l'accompagnement et des interventions
- Fanta, Cheffe de l'accompagnement et des interventions
- Crevette, Cheffe d'équipe de l'animation
- Plasma, Chef d'équipe de l'animation

Certains membres de l'équipe ont déjà commencé à travailler à temps partiel, mais ils seront à temps plein à compter de juin.

Visitez notre foire aux questions fréquentes, disponibles sur la page web, si certains sujets n'ont pas été abordés dans le présent guide. Vous avez d'autres questions? N'hésitez pas à nous contacter, par courriel à [campjour@ville.saintphilippe.quebec](mailto:campjour@ville.saintphilippe.quebec).

**L'équipe du camp de jour est impatiente de vous accueillir ! ☺**